

Dans le Finistère, le préfet suspend l'activité d'un méthaniseur ayant pollué l'eau potable

La pollution, due au débordement d'une cuve, a privé d'eau potable 180 000 personnes la semaine dernière.



La centrale biogaz de Châteaulin, dans le Finistère, le 20 août 2020. FRED TANNEAU / AFP

C'est un épisode qui pourrait laisser des traces, à l'heure où le développement de la méthanisation, un temps prônée par les pouvoirs publics, rencontre des oppositions sur le terrain. Le préfet du Finistère a annoncé lundi 24 août la suspension d'activité d'un méthaniseur à l'origine d'une pollution qui a privé d'eau potable 180 000 personnes la semaine dernière.

L'arrêté préfectoral doit entrer en vigueur mardi, a précisé la même source à l'Agence France-Presse, confirmant une information de la presse locale. « *Il sera levé quand toutes les conditions seront remplies. C'est pour la protection de tout le monde* », a déclaré le préfet, Philippe Mahé, cité par le quotidien régional LE Télégramme.

L'association de défense des consommateurs CLCV a par ailleurs annoncé dans un communiqué avoir « *porté plainte contre X auprès du procureur de la République en application des articles L 216-6 et L 432-2 du code de l'environnement* », qui répriment le déversement de substances nuisibles.

La CLCV estime « *que les consommateurs ne comprendraient pas que les coupables de cette pollution ne soient pas poursuivis et lourdement sanctionnés* ». Elle « *demande que des mesures draconiennes soient prises par l'exploitant pour garantir la sécurité absolue de l'eau potable, alors que le réchauffement climatique fragilise dangereusement la ressource en eau* », selon le communiqué.

Un débordement de 300 à 400 mètres cubes

La pollution est due au débordement d'une cuve de digestat (des matières organiques méthanisables comprenant souvent lisier, fumier et déchets végétaux) de la centrale biogaz de Châteaulin, à la suite d'un incident technique. Entre 300 et 400 mètres cubes de digestat ont débordé de la cuve, selon le gérant de la centrale.

La centrale biogaz est située à environ 1 km de l'Aulne, un fleuve côtier, et en amont d'une usine d'eau potable. L'écoulement dans l'Aulne a provoqué un pic d'ammoniaque, rendant l'eau impropre à la consommation.

Inaugurée en 2018 par Sébastien Lecornu, alors secrétaire d'État à la transition écologique, la centrale biogaz de Châteaulin injecte dans le réseau gazier du méthane produit à partir de fumier, de lisier ou de déchets de l'industrie agroalimentaire. Le digestat, matière organique issue du processus de méthanisation, sert ensuite de fertilisant, épandu sur les terres agricoles.

Parmi les communes concernées par la pollution, figuraient notamment Châteaulin (5 774 habitants), une grande partie de Quimper (63 000 habitants) et la très touristique presqu'île de Crozon.